

**Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne**  
**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNÉE 2019**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission de Gestion (ci-après CG) pour l'exercice 2019, composée de Messieurs Romain Birbaum (rapporteur), Pascal Cugnoni, Jérémie Dähler, François Studer et Christian Trinca Colonel, s'est réunie en séance constitutive le 20 janvier 2020. Le 10 février 2020, en séance avec la Municipalité, elle a transmis la liste des sujets qu'elle désirait traiter soit :

- Sujet 1 : Eclairage public – Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblage obsolètes (Préavis n° 78/2016)
- Sujet 2 : Remplacement du matériel informatique (Préavis n° 18/2018)
- Sujet 3 : Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron (Préavis n° 19/2018)
- Sujet 4 : La gestion des RH de la Commune
- Sujet 5 : Le tableau des contrats d'entretien (suivi CG 2018)
- Sujet 6 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019

Chapitre I	Dicastère de Monsieur Daniel Crot
Chapitre II	Dicastère de Monsieur Denis Favre
Chapitre III	Dicastère de Monsieur Luigi Mancini
Chapitre IV	Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin
Chapitre V	Dicastère de Madame Claudia Perrin

Pour les sujets 1 à 3, la CG a demandé la consultation des dossiers des différents préavis. Elle a notamment sollicité la mise à disposition des décomptes financiers finaux, des protocoles de réception, des listes de matériel et divers autres documents. Suite à leur consultation, la CG a transmis une liste de questions à la Municipalité pour lesquelles elle a reçu des réponses. Ces dernières figurent en annexe [A1] au présent rapport. Dans les paragraphes suivants, la CG a résumé ses observations.

Remarque :

Il était prévu d'aborder les sujets 4 et 5 après le 16 mars 2020. Etant donné la situation liée à la pandémie COVID-19, la Municipalité a demandé à la CG de ne pas traiter ces points pour cette année. Ces thèmes pourront être repris par la CG l'année prochaine, de plus une liste des questions relatives à la gestion des RH a déjà été établie comme base de discussion.

**Sujet 1 : Eclairage public – Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblage obsolètes (Préavis n° 78/2016)**

Le décompte final de la boursière se monte à CHF 1'351'055.40 TTC. La CG a constaté une différence avec le décompte financier du mandataire CHF 1'362'875.56 TTC. La Municipalité nous a indiqué que seul le décompte de la boursière fait fois, sans nous détailler les différences. Le crédit voté par le Conseil Communal, dans le cadre du Préavis n° 78/2016, se monte à CHF 1'350'000.- TTC. Malgré les imprévus rencontrés au cours des travaux, le dépassement de CHF 1'055.40 TTC nous semble correct. Si l'on se base sur le décompte du mandataire, on peut constater que les travaux qui ont dû être réalisés mais qui sont hors du périmètre du présent préavis se montent à CHF 132'346.99 TTC (p. ex. travaux de génie civil, remise en place de clôtures de jardin, etc.).

La CG s'est ensuite penchée sur les économies d'électricité « promises » par la Municipalité. Le tableau ci-dessous résume la consommation en kWh et le coût en CHF de l'éclairage public des 4 dernières années

Année	CHF		kWh	
2016	35 890.10		185 682.00	
2017	35 004.05	-2.5%	181 198.00	-2.4%
2018	23 660.20	-32.4%	111 968.00	-38.2%
2019	20 162.65	-14.8%	91 511.00	-18.3%

On observe clairement, entre 2016 et 2019, une diminution de 50.7 % de la consommation d'électricité (kWh) et de 43.8 % de la facture.

Suite à une remarque de la CG, concernant la facture du décompte final 2019 dont le montant de CHF 29'879.40 semblait trop élevé, il s'est avéré qu'une erreur de lecture d'index avait été commise. La Romande Energie a envoyé un correctif pour les 60'000 kWh facturés en trop ainsi qu'une note de crédit de CHF 9'716.75. Il a été tenu compte de cette modification dans les calculs du paragraphe précédent.

Une demande de subvention a été déposée auprès du programme effeSTRADA. Un subventionnement de CHF 7'300.- a bien été reçu. Il figure dans le compte de recettes sous 669000/435.2016.78.

Du point de vue de la garantie, l'entreprise Duvoisin Groux assure les travaux jusqu'au 27 août 2021, conformément à la norme SIA. Cette dernière s'applique pour l'ensemble des luminaires, indépendamment de leur date de mise en service. A l'heure actuelle, il n'y a pas de contrat de maintenance. Les problèmes d'éclairage des chemins communaux sont signalés directement par les habitants à l'administration communale. En dehors des heures d'ouverture de bureau, les appels sont transmis à la centrale Securitas. La CG suggère que des contrôles réguliers soient effectués par les employés communaux, en fonction de leur disponibilité, comme cela est réalisé dans d'autres communes.

Aucune réserve de matériel n'a été effectuée en vue des futurs travaux (p. ex. chemin des Biolles, chemin du Village). Le fournisseur (l'entreprise Schröder SA) garantit une disponibilité d'une durée de 20 ans pour les mâts (→ 2035) et de 10 ans pour les sources lumineuses (→ 2029).

La mise en place des luminaires du terrain de basket, approuvée, lors de la séance du 13 décembre 2018, par le Conseil Communal, s'effectuera normalement d'ici cet automne. Pour rappel, cette position dans le budget 2019 avait fait l'objet de l'amendement 4 de la COFIN « suppression de l'éclairage du terrain de basket pour CHF 6'400.- ». Cet amendement avait été refusé par le Conseil Communal.

## **Sujet 2 : Remplacement du matériel informatique (Préavis n° 18/2018)**

Le décompte final transmis à la CG indique que le montant total dépensé pour le renouvellement du matériel informatique est de CHF 260'473.75 TTC. Il est ainsi possible de constater que l'enveloppe budgétaire de CHF 270'000.- TTC du Préavis n° 18/2018, votée par le Conseil Communal, a été respectée.

La CG a pu consulter la liste du matériel livré. Elle a relevé qu'une partie du matériel existant avait pu être récupéré, soit l'ensemble des antennes Wi-Fi ainsi que plusieurs écrans. Il est à noter que les PC « Rugged » (renforcés), initialement prévus pour le personnel communal travaillant à l'extérieur, n'ont finalement pas été achetés. En lieu et place MM. Cand et Botré ont été équipés chacun d'une tablette.

En ce qui concerne le support informatique, le nombre de tickets support ouverts en 2019 se monte à 94 unités, soit une moyenne de 7.8 tickets par mois. Ceci est inférieur aux 120 unités commandées. Une mise à jour des logiciels est effectuée 2 fois par an par la société Exel.

Les sauvegardes informatiques sont réalisées sur des supports à bandes et stockées dans un local anti-feu au rez du bâtiment de l'administration communale. Les serveurs, quant à eux, sont situés au sous-sol dudit bâtiment. Pour plus de sécurité, la CG suggère, si cela est possible, de séparer géographiquement les serveurs.

La Municipalité indique qu'elle a prévu, 4 ans après la mise en service des nouveaux équipements, de discuter avec la société Exel, afin d'anticiper l'évolution du parc informatique.

## **Sujet 3 : Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron (Préavis n° 19/2018)**

En sus de la consultation des documents, la CG a effectué une visite du bâtiment le 4 mars 2020, en présence de M. Cand (responsable du service des bâtiments) et de M. Lyon (architecte). Elle a pu constater, in situ, la bonne réalisation de tous les travaux compris dans le Préavis n° 19/2018.

En comparant les décomptes, la CG a relevé quelques différences entre le résultat de la boursière (CHF 551'527.25 TTC) et celui de l'architecte (CHF 518'214.90 TTC).

Les différences s'expliquent comme suit :

- Les honoraires pour l'étude préalable (facture du 30.09.2018), d'un montant de CHF 9'576.-, ne figurent pas dans le décompte de l'architecte.
- Des travaux ont été entrepris directement auprès de diverses sociétés (hors mandat de l'architecte) pour un montant total de CHF 23'736.35 TTC.

Le montant total des travaux s'inscrit, néanmoins, dans le crédit total de CHF 550'000.- TTC, voté par le Conseil Communal en séance du 24 mai 2018. Il est à constater qu'une demande de subvention pour les façades a été effectuée auprès de l'Etat. Le montant de CHF 36'400.- TTC a été reçu. Ce dernier figure dans le compte de recettes 661000 / 511.2018.19 et n'a pas été pris en compte dans le décompte de la boursière.

La CG a constaté que la facture no 8803-438 de la société Torny Maintenance, d'un montant de CHF 8'372.60 TTC pour les stores de Prazqueron, a été imputée sur le Préavis n° 19/2018 alors que, conformément au mémo établi le 18 janvier 2018 par M. Cand, celle-ci devait être imputée sur le Préavis Municipal n° 13/2017. La CG est étonnée que l'on prélève ledit montant sur le Préavis n° 19/2018 afin de financer des travaux du Préavis n° 13/2017,

alors qu'un montant de CHF 49'000.- pour les divers et imprévus est disponible dans ce dernier.

A ce jour, aucun problème de garantie n'a été constaté. Cependant, des petits travaux de réparation ont été effectués par le personnel communal. Lors de la visite des locaux, M. Cand a signalé que le problème d'inondation dans le local de la chaufferie était partiellement maîtrisé (un système de pompe de relevage a été mis en place). Néanmoins, il subsiste toujours des infiltrations au travers des murs de la chaufferie devenus poreux.

Il n'est, pour l'heure, pas encore possible de chiffrer les économies réalisées, suite au remplacement de la chaudière et à la mise en place de l'isolation périphérique du bâtiment. Cela est dû au fait que les travaux ne se sont terminés qu'en décembre 2019 et que l'hiver 2019-2020 a été moins « rigoureux ». Néanmoins, M. Cand nous a indiqué que le remplissage de la citerne avait été effectué plus tard que d'habitude.

La CG a constaté que les bulletins de recyclage des anciennes façades en Eternit n'indiquaient pas le nom et le type de décharge dans laquelle ils ont été entreposés. Ces informations sont requises de manière à s'assurer que les normes environnementales ont bien été respectées.

#### **Sujet 4 : La gestion des RH de la Commune**

Comme indiqué en préambule, ce sujet n'a pas été abordé par la CG 2019.

#### **Sujet 5 : Le tableau des contrats d'entretien (suivi CG 2018)**

Comme indiqué en préambule, ce sujet n'a pas été abordé par la CG 2019.

#### **Sujet 6 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019**

Le rapport de gestion donne l'occasion à la Municipalité de présenter un bilan de son activité sur l'année écoulée. La CG s'est penchée sur ce rapport et en a examiné le fond comme la forme.

#### **Présentation**

Le rapport comporte 43 pages réparties en 5 chapitres (dicastères) avec un organigramme hiérarchique de la Commune, une introduction, une conclusion ainsi qu'une liste des abréviations.

#### **Analyse**

La CG a pris connaissance du rapport de gestion adopté par la Municipalité le 27 avril 2020, et lui a adressé une série de questions. Lors de la séance du 18 mai 2020 avec cette dernière, tous les points ont été traités. Des compléments de réponses ont encore été transmis par e-mail. Toutes ces questions / réponses figurent en annexe [A2], le résumé ainsi que les remarques et observations de la CG sont synthétisés dans les paragraphes suivants.

#### **Organigramme**

La CG a souhaité savoir combien d'heures nos Municipaux consacrent à leur fonction ? Le pourcentage annoncé dans leur cahier des charges est-il suffisant ?

Le cas échéant, faudrait-il modifier le taux d'engagement ?

Monsieur le Syndic rappelle que les rétributions ont été déterminées, pour la législature 2016 – 2021, lors de l'adoption du Préavis n° 62/2015. Le temps hebdomadaire de travail est de 14 heures pour les Municipaux et de 17 heures pour le Syndic. Il a été augmenté d'une heure, par rapport à la précédente législature.

Les Municipaux de la législature actuelle s'accordent pour dire qu'il était assez difficile pour les Municipaux de l'ancienne législature de définir la charge de travail. Plusieurs Municipaux ont essayé de décompter leurs heures au début de leur mandat avant d'abandonner cette démarche au vu de sa complexité.

Il faut savoir que la charge de travail est cyclique. Elle dépend des dicastères, des dossiers et des préavis. De plus, le temps de travail est morcelé dans la journée en fonction des séances.

Les Municipaux assurent également la suppléance des chefs de service, en cas d'absence.

En définitive, le Syndic et les Municipaux estiment que leur rémunération est correcte.

## **Synthèse de chaque dicastère**

### **Chapitre I**

Dicastère de Monsieur le Syndic Daniel Crot

#### **Administration générale, Ressources Humaines et Finances**

##### **1. Introduction**

###### **1.1 Règlement du personnel communal**

La CG a demandé comment les employés ont perçu le nouveau règlement communal. M. le Syndic nous a indiqué que ce dernier avait été bien accueilli. Il a remis à la CG une copie de la présentation effectuée par la Municipalité lors de la séance du personnel du 21 mai 2019. Lors de cette séance, les principales revendications des employés ont été abordées :

###### Article 2 : Exclusions

La Municipalité a refusé la suppression de cet article.

###### Article 3 : Durée normale du travail

La Municipalité a décidé d'accorder un jour de congé supplémentaire (le vendredi de l'Ascension), de manière à ne pas diminuer les heures hebdomadaire.

###### Article 23 : Dates des vacances

*« Durant les périodes d'intense activité, la Commune se réserve la possibilité de limiter le choix de dates, respectivement la durée des périodes de vacances. »*

La Municipalité a refusé la suppression de cet alinéa.

###### Article 36 : Salaire en cas de maladie

La Municipalité voulait réduire à 90 jours le versement du 100% du salaire usuel. Après discussion, la Municipalité a accepté de maintenir le statu quo pour un versement durant 180 jours.

##### **2. Administration générale, Ressources Humaines et Finances**

###### **2.1.1 Séance de Municipalité**

La Municipalité indique qu'avant l'introduction de la Gestion Electronique des Documents (GED), tout le courrier lui était transmis lors de sa séance hebdomadaire. Celle-ci en prenait connaissance, avant de le transmettre pour étude au service

concerné. Une fois le dossier traité, ce dernier était à nouveau porté en séance de Municipalité pour décision.

Depuis l'introduction de la GED, tous les documents sont scannés et introduits dans la base de données du système. Les chefs de service traitent les dossiers et les transmettent, si nécessaire, à la Municipalité pour prise de décision. De plus, ce système permet également à toute la Municipalité d'avoir accès en tout temps à tous les dossiers !

Cette nouvelle manière de fonctionner permet à la Municipalité d'être plus efficace lors de ses séances hebdomadaires.

### **2.1.5 Réunions**

Par rapport à la Commission intercommunale de la taxe de séjour, la CG s'enquiert des avantages dont pourraient bénéficier les personnes qui séjournent dans notre Commune (jusqu'à 15 jours) et qui s'acquittent de ladite taxe. Les visiteurs jouissent ainsi des transports publics gratuits et de réductions dans certains musées lausannois. Il semble clairement que peu d'habitant de Romanel aient connaissance de cet option.

### **2.3 Finances**

La Commune acquiert 2 x 365 cartes journalières CFF pour un montant total annuel de CHF 28'000.-.

La CG souhaite savoir ce qu'il advient des cartes journalières non vendues ?

La Municipalité informe que les cartes journalières non vendues sont « perdues ».

La CG suggère qu'il pourrait être intéressant de les « brader » quelques jours avant l'échéance.

Remarque :

La CG pense que les finances communales ne se rapportent pas uniquement à un état des lieux de la vente des cartes journalières CFF. Il serait souhaitable que ce paragraphe soit quelque peu développé, afin de donner une vision succincte de l'état général des finances de la Commune.

## **Chapitre II**

Dicastère de Monsieur Denis Favre

**Urbanisme, infrastructures liées au développement durable, Police des constructions, Forêts et domaines, Informatique**

### **2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable**

#### **2.3 Pôle économique Romanel-Nord – Lausanne – Vernand**

La CG désire obtenir des précisions concernant la mise en place du nouveau Pôle économique Romanel-Nord – Lausanne – Vernand. M. le Municipal Denis Favre nous indique qu'une première vision a été présentée aux propriétaires en janvier de cette année. Une proposition de vision différente de la zone a été présentée dernièrement par le groupe Orlati (représentant des propriétaires) et le bureau CCHE. Celle-ci n'a pas reçu un accueil enthousiaste de la part du canton. Affaire à suivre en 2020...



## **2.7 Plan Partiel d'Affectation « Le Village »**

La Municipalité indique que la projection habitants au PPA « Le Village » est de 300 à 350 à fin 2022. A terme, 500 à 600 habitants sont attendus, si tout est construit.

## **2.8 Plan de Quartier « Pré Jaquet »**

La CG souhaite connaître dans quel délai le passage dénivelé du Brit sera réalisé et quels en seront les coûts à charge de la Commune ? La Municipalité indique que normalement ce projet devrait être réalisé à l'horizon 2024-2025. L'estimation grossière du coût se situe entre 4 et 5 millions (ce dernier n'ayant pas encore fait l'objet d'une étude poussée). Les travaux s'effectueront en coordination avec le LEB.

La CG s'enquiert de savoir si l'ouverture d'une UAPE est prévue dans le quartier Pré Jaquet ? La Municipalité indique que pour un nombre d'habitants estimé de 400 à 450, aucune UAPE n'est prévue. En principe, les UAPE sont placées près des écoles.

### Remarque :

La CG observe une augmentation démographique d'environ 700 personnes d'ici fin 2022. A ce moment-là, la population du village devrait atteindre environ 4'000 habitants. Les infrastructures de la Commune sont-elles bien adaptées à cette progression attendue et annoncée depuis de nombreuses années ?

## **3. Police des constructions**

### **3.4 Bureau Technique**

La CG souhaite savoir si le chef de service est atteignable lorsqu'il ne travaille pas pour la Commune de Romanel ? M. le Municipal Denis Favre nous indique que ce dernier est atteignable sans autre ; un téléphone portable lui ayant été fourni par la Commune.

## **5. Informatique**

Le remplacement du matériel informatique a été traité précédemment. La CG renvoie le lecteur au sujet n° 2 de ce rapport.

## **Chapitre III**

Dicastère de Monsieur Luigi Mancini

### **Services industriels, Service des bâtiments, SDIS et Protection civile, Sociétés locales**

## **2. Services Industriels**

### **2.1.1 Alimentation en électricité**

Suite à la demande de la CG, M. le Municipal Luigi Mancini a remis une copie du schéma du réseau Moyenne Tension de Romanel. (voir annexe [A3])

La CG souhaite également savoir si le réseau électrique de la Commune est redondant. M. le Municipal indique que le réseau est bouclé et qu'en cas de déclenchement de la sous-station Boxer, il est possible de réalimenter tout le village depuis la sous-station Es-Vuaz.

### **2.1.3 Travaux spécifiques**

La CG note que 4 coupures liées à l'alimentation électrique des clients finaux ont été planifiées en 2019. La Municipalité nous indique également que ces dernières ont eu lieu lors de l'installation des sous-stations du quartier de Pré Jaquet et du chemin de Cousson. Il est à relever qu'aucune panne liée à des déclenchements intempestifs n'a eu lieu en 2019.

### **2.1.6 Etudes en cours**

La CG souhaite savoir si une économie, même substantielle, aurait été possible si les demandes d'installation des 2 nouvelles cabines (Préavis n° 32/2019 et n° 34/2019) avaient fait l'objet d'un seul préavis.

M. le Municipal Luigi Mancini répond par l'affirmative. Selon lui, un maximum de 10% du montant total des 2 préavis (sans les divers et imprévus). Sur la base des dits préavis, la CG estime que le montant qui aurait pu être économisé se situe entre CHF 15'000.- et 18'000.- environ.

### **2.1.8 Bureau mandataire**

La CG désire savoir si l'entreprise Betelec SA est mise en concurrence, sachant que tous les plans communaux sont à disposition ? M. le Municipal Luigi Mancini explique qu'un appel d'offre pour une durée de 5 ans a été établi en 2015. Par conséquent, il est à noter que le contrat qui nous lie avec Betelec SA arrive à échéance à fin 2020.

## **3. Service des bâtiments**

### **3.2 Infrastructures scolaires**

La CG s'enquiert de savoir dans quels délais le préavis relatif à la construction du nouveau complexe scolaire sera présenté au CC et à quel horizon ce dernier sera construit ?

La Municipalité indique que, si tout va bien, les travaux de construction de ce nouveau complexe intercommunal devraient débuter en 2022-2023 pour une mise à disposition en 2024-2025. Un concours d'architecture est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ce sera, d'ailleurs, une des priorités pour la Municipalité de la prochaine législature (2021-2026).

Pour ce faire, les statuts de l'ASIGOS devront être modifiés car ces derniers ne couvrent actuellement que le secondaire (9-10-11S). Par conséquent, une modification des statuts est en cours, afin de couvrir le primaire et le secondaire (1P-11S). Ces modifications devraient pouvoir être soumises au Conseil Intercommunal de l'ASIGOS dans le courant de l'automne 2020. Par la suite, elles devront être adoptées par le Conseil communal des Communes concernées (Jouxpens – Prilly – Romanel).

### **3.3 Locations et utilisation des biens communaux**

La CG souhaite connaître le montant annuel payé par le FC Romanel à la Commune pour l'utilisation de la buvette.

M. le Municipal Luigi Mancini indique qu'une convention a été établie avec chacune des sociétés locales et que les tarifs se trouvent sur le site de la Commune. Le FC Romanel, pour sa part, paie un forfait de CHF 750.- par année scolaire. Ce dernier lui donne pleine et entière jouissance de l'utilisation des terrains de football, de la salle



de gym (en hivers) et de la buvette. En contrepartie, les frais d'états des lieux (suite à location) ainsi que le nettoyage des locaux sont à leur charge. M. le Municipal Luigi Mancini indique encore que la détermination des tarifs est une prérogative de la Municipalité.

Concernant les revenus issus des locations des différents locaux de la Commune, la CG souhaite savoir si ces derniers sont directement déduits des frais d'entretien des bâtiments auxquels ils se rapportent.

La Municipalité informe que les montants de location et d'entretien sont imputés dans 2 comptes différents.

## **Chapitre IV**

Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin.

### **Service des travaux, Assainissement, Police, Contrôle des Habitants**

#### **1. Introduction**

##### **1.1 Projet de remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou et protection de la zone du Marais**

La Municipalité indique qu'il n'y a pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête des travaux. Une planification détaillée sera établie dès que le dossier sera revenu des services du Canton.

##### **1.2 Pollution du ruisseau Le Lavaux**

La Municipalité précise que la procédure de dépôt du dossier d'enquête est en cours de traitement auprès des services de l'Etat (M. Kazemi) qui nécessite un pré-examen du dossier.

##### **1.3 Changement de transporteur pour l'évacuation des déchets ménagers et des valorisables**

La CG souhaite connaître les 4 soumissionnaires ainsi que les critères de d'évaluation et de pondération. M. le Municipal Blaise Jaunin a transmis à la CG le tableau d'évaluation des offres (voir annexe [A4]). Il indique que, suite au recours, chacune des parties a réglé ses frais d'avocat, les frais de la cause (CHF 2'000.-) ont été assumés par Delacuisine Service Voirie S.A. qui, au surplus, a versé une indemnité de CHF 3'000.- à notre Commune.

##### **2.2.2 Déchets dans la commune**

La CG demande où en est l'avancement du dossier des éco-points ? M. le Municipal Blaise Jaunin indique qu'un préavis devrait être soumis au Conseil Communal avant la fin de cette législature. La réflexion actuelle porte sur les aspects juridiques liés aux règles des marchés publics. Dans ce sens, des prises de contact sont effectuées avec quelques communes avoisinantes afin d'obtenir des informations. Les aspects techniques sont, quant à eux, évalués au gré des entretiens qui ont lieu avec les fournisseurs de conteneurs enterrés et les retours d'expériences des voiries environnantes.

La mise en place de ces nouveaux éco-points fera de ceux-ci un endroit plus esthétique. La contenance supérieure des containers devrait permettre d'éviter les

débordements tout en incitant le citoyen à plus de respect. Cependant, aucune solution ne résoudra le manque de civisme de certaines personnes !

Le personnel de la Voirie et de la Conciergerie de Prazqueron sont régulièrement engagés pour la remise en état des espaces communaux, suite aux déchets sauvages abandonnés par des tiers. Est-ce que ce temps d'intervention est prévu / intégré dans le planning journalier ou retarde les travaux prévus ?

En ce qui concerne le service de la voirie, ceci fait partie de son cahier des charges, le gain de temps obtenu avec l'acquisition de nouvelles machines et de système plus performants lui permet, entre autres, d'utiliser le temps économisé, pour ce genre de tâches.

A la question du montant des amendes payées par les fraudeurs à la taxe au sac identifiés, la Municipalité informe que cela se chiffre à environ CHF 5'000.-. Selon notre boursière, il n'est pas possible de donner un chiffre précis, le montant étant noyé dans le compte général des amendes.

### **2.3.2 Centre sportif du Marais**

Les travaux pour la mise en place de l'arrosage automatique du terrain de football seront effectués en même temps que les travaux relatifs au Préavis municipal n° 22/2018 (Mesure PGEE n°4 : Secteur Les Marais – Etape 1). Cette synergie n'aura malheureusement pas d'impact financier direct sur les projets. Le but est de profiter de la pause estivale du FC Romanel pour réaliser les deux préavis simultanément.

### **2.3.5 Terrain des Esserpys**

La CG s'étonne de voir qu'il a particulièrement été fait mention du littering au terrain des Esserpys alors que d'autres endroits de la Commune sont autant souillés.

La Municipalité indique que, malheureusement, le parc des Esserpys est plus sujet à ce problème que celui de Prazqueron. En ce qui concerne le reste de la Commune, des photos et un commentaire plus général se trouvent en page 27 du rapport de Gestion de la Municipalité.

La CG s'enquiert de savoir si l'aménagement d'une fontaine à eau, ou la remise en état de la fontaine existante, est prévu sur ce terrain de sport ? La Municipalité indique que rien n'est prévu pour le moment. La fontaine n'est plus en fonction depuis plus de 10 ans car les frais pour une remise en état étaient élevés pour une utilisation quasi nulle et surtout mauvaise. En effet, cette fontaine était constamment remplie de gravier et de ce fait continuellement bouchée. Aucune demande ni besoin de la part des citoyens n'a été transmise à la Municipalité depuis lors.

### **2.3.6 Divers**

La CG observe que le service des parcs et promenades prend soin d'embellir notre belle Commune.

## **4. Police**

### **4.1 Amendes**

La CG s'étonne du peu d'infractions constatées pour les stationnements LAO, ceci représente en moyenne moins d'une infraction par jour. Il est à noter que ce point est sorti à plusieurs reprises lors des séances du Conseil Communal.

La Municipalité indique qu'il y a, tout d'abord, lieu de rappeler que notre Commune est devenue, dans certains quartiers, une cité dortoir. Le stationnement illicite s'effectue principalement en dehors des heures de présences de l'ASP sur le territoire communal. Dans le courant de la journée, les zones des Esserpys ou de Caudoz, par exemple, restent désertées. Les véhicules restants sont, soit munis d'autorisations de stationnement, soit correctement stationnés avec le disque de stationnement. Pour terminer, le contrôle ne peut être effectué quotidiennement mais de manière sporadique, selon les priorités du moment.

En ce qui concerne le nombre total d'amendes, la Municipalité rend attentif la CG que son calcul (moins d'une infraction par jour) n'est pas correct car il ne tient pas compte des périodes de vacances, week-ends, fériés et autres où aucun contrôle n'est effectué.

Les déprédations ne seront assurément pas en diminution par le fait de la présence de l'ASP sur le territoire communal. Ce type de délits se fait généralement de nuit, en dehors de toute présence policière. Les auteurs sont en général identifiés au moyen de la vidéosurveillance.

Remarque :

Au vu de la réponse obtenue, la CG suggère la mise en place d'une présence policière aléatoire, 2 à 3 fois par mois, en dehors des heures de bureau, afin d'abaisser le taux des déprédations et d'amender les contrevenants à la LAO. Le montant des amendes d'ordres devrait couvrir les frais engendrés par cette mission.

#### **4.8 Collaboration intercommunale**

La CG est surprise de d'apprendre que, dès cet automne, l'assistant de police va effectuer des contrôles à Sullens à raison de 4h par semaine (soit environ 10% mensuel). Sachant qu'à Romanel le nombre de déprédations persiste, la CG se demande si cela est vraiment opportun. Elle pose également la question de la prise en charge des frais de l'assistant de police pour ces 4h hebdomadaires.

M. le Municipal Blaise Jaunin précise d'emblée que ce service n'a pas encore débuté. La « contractualisation » entre les 2 Municipalités est effective au 1er janvier 2020. Par contre, vu que les demandes de légalisation ne sont pas encore validées (les demandes de légalisations de signalisations viennent juste de paraître dans la Feuille des Avis officiels), le service n'a pas encore débuté. Dans le meilleur des cas, il pourrait commencer à la fin de l'été. Les frais engendrés seront à charge de la Commune de Sullens.

## **Chapitre V**

Dicastère de Madame Claudia Perrin

### **Instruction publique, Affaires sociales, Affaires culturelles, Jeunesse, Sécurité sociale**

#### **1. Introduction**

##### **1.3 Déménagement du Service de l'Enfance et ouverture d'un APEMS**

La CG est heureuse de constater que la commune semble avoir comblé son retard concernant l'accueil parascolaire.

Mme Perrin souligne que la Commune n'a pas véritablement comblé son retard. Le taux de couverture de notre offre d'accueil parascolaire s'élève aujourd'hui à 19% environ alors que l'objectif visé à moyen terme est de 40%. Le calcul du pourcentage

se rapporte au nombre d'enfants domiciliés (donc scolarisés) à Romanel âgés de 4 et 11 ans par rapport au nombre de places offertes. Il n'existe pas d'exigences légales, s'agissant surtout d'une volonté politique cantonale.

## **2. Instruction publique**

### **3. Affaires sociales**

#### **3.1.2 UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Explorateurs »**

L'UAPE « Les Explorateurs » a été créée et ouverte en août 2018, avec une capacité de 24 places. D'août 2018 à fin juillet 2019, cette structure accueillait les élèves de 1-4P alors que ceux de 5-6P étaient dirigés vers d'autres solutions d'accueil (réfectoire/AMF). Dès août 2019, lorsque s'est ouverte l'APEMS « Les Aventuriers », d'une capacité d'accueil de 15 places, les enfants ont été « répartis » de manière à offrir de préférence et dans la mesure du possible une place à l'UAPE pour les petits (1-2P) et à l'APEMS pour les plus grands (3-6P).

En regard des différents « glissements » qui ont eu lieu entre l'UAPE et l'APEMS en cours d'année 2019 (1-4P ou 1-2P pour l'UAPE selon le moment de l'année 2019), le chiffre de 58 enfants accueillis à l'UAPE « Les Explorateurs » ne peut pas être basé sur le quotient de 74 élèves 1-2P.

Nous pouvons cependant observer que sur un total de 209 élèves 1P-6P scolarisés à Romanel-sur-Lausanne, 85 fréquentaient une structure parascolaire en 2019, soit 58 à l'UAPE et 27 à l'APEMS.

#### **3.1.5 Service des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)**

La CG désire savoir s'il y a toujours une forte demande pour l'accueil en milieu familial.

La Municipalité indique que, dans la mesure du possible, les parents souhaitent un accueil dans les structures APEMS pour leurs enfants.

La demande de placement en milieu familial a plutôt tendance à s'affaiblir. Nous observons de plus en plus régulièrement que les parents ne s'orientent sur une solution AMF que si aucune place ne peut être proposée dans les structures d'accueils collectifs de type Garderie, UAPE ou APEMS.

Sur les 43 enfants en attente de placement à fin 2019, entre 7 et 10 sont de petits romanellois, essentiellement des bébés. Ceci s'explique notamment par le fait que notre Commune ne bénéficie d'aucune crèche pouvant accueillir des enfants dès 3 mois.

## **4. Affaires culturelles**

### **5. Jeunesse**

#### **5.2 Parlement des Jeunes Buyà Tsa (PJBT)**

La CG s'enquiert de savoir si le Parlement des Jeunes Buyà Tsa est toujours actif. La Municipalité indique qu'il n'est actuellement plus en activité. Ses derniers membres ayant quitté leurs fonctions pour diverses raisons (études, déménagement, séjours à l'étranger et autres).



## Conclusion

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal pour leur collaboration et le temps accordé afin de répondre à nos nombreuses questions. Malgré les conditions particulières dans lesquelles s'est déroulée l'analyse du rapport de gestion de la Municipalité, la CG a pu mener à bien sa mission.

La CG s'est réunie à 13 reprises. Les discussions et les échanges d'informations, tant au sein de la CG qu'avec la Municipalité, se sont déroulés de façon harmonieuse et dans le respect de chacun et chacune.

Fait à Romanel le 2 juin 2020.

La Commission de Gestion :

Romain Birbaum

Rapporteur

Pascal Cugnoni

Jérémie Dähler

François Studer

Christian Trinca Colonel

## Annexes :

- [A1] Liste des questions réponses des sujets 1 à 3
- [A2] Liste des questions réponses relatives au rapport de Gestion de la Municipalité
- [A3] Schéma du réseau électrique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne
- [A4] Changement de transporteur pour l'évacuation des déchets ménagers et des valorisables / tableau d'évaluation des soumissionnaires

## **[A1] Liste des questions réponses des sujets 1 à 3**

### **Préavis n° 78 / 2016 Eclairage public**

La CG désire consulter :

- Le décompte financier final avec le détail pour les différents postes
  - o Décompte financier du mandataire : CHF 1'362'857.56 TTC
  - o Décompte de la boursière CHF 1'351'055.40 TTC
  - o Crédit accordé : CHF 1'350'000.- TTC
  - o Beaucoup d'imprévus ont été rencontrés au cours des travaux.
- Le remboursement de la facture Schröder 6273/850 de CHF 7'463.60 qui n'apparaît pas dans le décompte de la Commune mais dans le décompte Betelec.
  - o La boursière nous a fourni le « Relevé de compte interne – Client Schröder Swiss SA » qui confirme le remboursement de cette facture payée par erreur.
- La note de crédit N°00000965 63 du 15.01.2019 de CHF 2'531.14 qui n'apparaît pas dans le décompte de la boursière mais dans le décompte Betelec
- D'où vient / comment s'explique la différence entre le décompte de Betelec et celui de la Boursière ?
  - o Le document de Betelec est un document de travail du mandataire. Il ne correspond pas du tout à celui de la boursière, seul ce dernier est valable.
- Les protocoles de réception des travaux
  - o Protocole SIA avec défauts mineurs, pas de défauts majeurs.
  - o Il manque 2 protocoles SIA : deux fournisseurs des luminaires (Zumtobel)
- Les décomptes (CHF et kWh) 2017, 2018 et 2019 de l'éclairage ainsi que des pertes du réseau électrique de Romanel.
  - o 2016 : CHF 35'890.10 / 185'682 kWh
  - o 2017 : CHF 35'004.05 / 181'198 kWh
  - o 2018 : CHF 23'660.20 / 111'968 kWh
  - o 2019 : CHF 29'879.40 / 150'511 kWh

La CG a été surprise par la facture 2019. Suite à sa remarque, une erreur de relevé d'index a été détectée ; 60'000 kWh ont été facturés en trop. Une note de crédit de CHF 9'716.75 a été envoyée par la Romande Energie.

La diminution effective de la consommation entre le décompte 2016 (avant travaux) et 2019 (après travaux) est de -50.7 %. La CG constate que cette diminution d'énergie correspond à celle annoncée dans le préavis (estimée de 40 à 60 %).

2015

Le premier compteur a été posé le 07.05.2015. En fin d'année il y a eu 17 compteurs de posés. La valeur est différente car il y a eu les pertes en ligne et par estimations.

2016

5 compteurs de plus ont été installés. La différence vient de qu'il y avait une partie de l'EP (Led) a été remplacé et l'autre partie de l'EP était avec les anciennes sources.

2017

23 compteurs ont été installés.

2018

27 compteurs installés. Baisse de la puissance.



La CG désire savoir si :

- Une demande de subvention a-t-elle été déposée auprès du programme effeSTRADA ?
  - o Oui, une subvention de CHF 7'300.- a été reçue.
- Où figure cette subvention dans les comptes ? La CG l'a retrouvée dans le décompte de Betelec mais pas dans le décompte de la Boursière :
  - o Elle figure dans un compte de recettes sous 669000/435.2016.78. Une copie de la pièce comptable a été transmise à la CG.
- Une entreprise assure-t-elle les travaux de maintenance et de réparation ?
  - o Oui, Duvoisin Groux effectue les travaux sous garantie (jusqu'au 27.08.2021) conformément à la norme SIA en vigueur.
  - o Tous les 5 ans un contrôle statique des mats ainsi qu'un contrôle OIBT seront effectués.
- Un contrôle régulier des installations est-il effectué et le cas échéant à quelle fréquence ?
  - o Pour l'instant il n'y a pas de contrat de maintenance.
  - o Les problèmes d'éclairage des chemins communaux sont signalés par les habitants à l'administration communale et en dehors des heures d'ouverture de bureau via la centrale Securitas.
  - o La CG suggère que des contrôles réguliers soient effectués par les employés communaux, en fonction de leur disponibilité, comme cela est réalisé dans d'autres communes.
- Des garanties différenciées existent-elles en fonction des différentes phases de mise en service des luminaires ?
  - o Non, la garantie débute à la même date soit le 28.08.2019 et se termine le 27.08.2021.
- Des réserves de matériels ont été effectuées chez le fournisseur afin d'assurer une uniformité des mâts d'éclairage pour le futur (p. ex. chemin des Biolles) ?
  - o Non, aucune réserve matérielle n'a été effectuée, car le fournisseur (Schröder SA) nous garantit une disponibilité de 20 ans pour les mâts (→ 2035) et de 10 ans pour les sources lumineuses (→ 2029).
- Reste-t-il des travaux à effectuer sachant que le préavis est clos (p. ex. chemin du Village) ?
  - o Non, les travaux du chemin du Village font partie d'un autre préavis.

Question complémentaire:

- Quand est-il de la mise en place des luminaires du terrain de basket approuvé lors de la séance du 13.12.2018 (Budget 2019) ?
  - o Le montant voté au budget 2019 correspond à la commande
  - o Le remplacement des luminaires en 2020

La CG désire savoir quand est-ce que ce projet sera terminé.

- o Au vu de la situation, l'installation sera terminée pour cet automne

## **Préavis n° 18 / 2018 Remplacement du matériel informatique**

La CG désire consulter :

- Les protocoles de réception de la mise en service de l'installation informatique
  - o Ils figurent dans le classeur rouge mis à disposition de la CG.
  - o M. Balmer de la société IDDI a établi le protocole de réception. Ce dernier a également réalisé la procédure d'adjudication.
- La liste du matériel livré fixe, portable et serveurs avec détail par département
  - o La liste se trouve dans le classeur bleu mis à disposition de la CG
- Le décompte financier final avec les détails pour les différents postes
  - o Le décompte final est de CHF 260'473.75 TTC, ce qui rentre dans l'enveloppe budgétaire de CHF 270'000.- TTC du Préavis n° 18 / 2018 votée par le Conseil Communal.
  - o Les factures sont à disposition, en cas de question prendre contact avec la Boursière.

La CG désire savoir si :

- Du matériel existant a été récupéré le cas échéant dans quel département ?
  - o Plusieurs écrans gardés en stock
  - o Le bureau technique a gardé 2 écrans
- Le matériel remplacé a été recyclé, évacué ?
  - o La société Exel s'est occupée du recyclage
- Tous les tickets support 2019 (120 unités) ont été utilisés, le cas échéant quel a été le coût supplémentaire ?
  - o Sur les 5 ans 10 tickets / mois
  - o Total 2019 : 94 tickets, soit une moyenne 7.8 tickets / mois
- Un renouvellement, update des logiciels infrastructure et client a été effectué ?
  - o 2 fois par an effectué par Exel, changement mots de passe 2 fois par an
  - o Tous les updates sont effectués, via un accès VPN, à une date précise et convenue à l'avance avec M. Cand.
- Une négociation pour les antennes Wi-Fi existantes a pu être réalisée ?
  - o Le 100% des antennes a été récupéré. Elles ont été mises à jour et une extension de garantie a été effectuée.
  - o De nouvelles antennes ont également été rajoutées pour améliorer la réception dans la salle des Combles et à l'UAPE.
- Est-il possible d'avoir une estimation de la fréquence d'utilisation des PC « Rugged » ?
  - o En définitive aucun PC Rugged a été acquis. A la place, M. Cand et M. Botré ont été équipés chacun d'une tablette.
  - o Ces tablettes ne figuraient pas dans l'inventaire mis initialement à disposition de la CG. Suite à la remarque de la CG, une correction de l'inventaire a été effectuée.
- Une gestion de l'évolution du parc informatique est-elle prévue pour les 5 prochaines années ?
  - o Les programmes utilisés sont des produits standards (Office, ...)
  - o Il est prévu, après 4 ans d'utilisation, d'en discuter avec la société Exel, afin d'anticiper l'évolution du parc informatique.
- Le firewall acheté donne-t-il satisfaction ?
  - o Oui, il donne entière satisfaction.
- Les sauvegardes informatiques de la Commune sont-elles entreposées au même emplacement que les serveurs ?

- Les serveurs sont au sous-sol et les sauvegardes dans un local anti-feu au rez.
- Les sauvegardes sont effectuées sur des supports à bandes (car il n'y a pas de fibre)
- La CG suggère de séparer géographiquement les serveurs.
- Y-a-t-il eu des problèmes de garantie sur les nouveaux équipements ?
  - Non, aucun problème relevé à ce jour.
- La Municipalité a-t-elle accès aux serveurs en dehors des locaux communaux ?
  - Oui à l'aide d'une connexion VPN.
- Les utilisateurs sont-ils satisfaits de leurs nouveaux ordinateurs ?
  - Oui, après un temps d'adaptation pour les nouvelles versions de Windows et Office.
- Dans la « Documentation de l'infrastructure » version 1.3 du 31.10.2018 il est indiqué que 4 VM sont sur OS Windows 2008 R2. Dans la réponse à l'appel d'offre d'Exel du 06.12.2017 que les 4 serveurs en Windows 2008 R2 devaient être migrés en Windows 2012 R2 (ROMGED01 et ROMRDS01). Quand est-il ? Sachant que la version Windows 2008 R2 n'est plus supportée par Microsoft depuis le 14.01.2020  
Les 4 serveurs qui ont été créés sont en version 2016, soit :
  - ROMSRVGED16-01 (en remplacement de ROMGED01)
  - ROMSRVFILE16-01 et ROMSRVAD16-01 (en remplacement de ROMSRV05)
  - ROMSRVTS16-01 (en remplacement de ROMRDS01)

### **Préavis n° 19 / 2018 Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron**

La CG désire consulter :

- Le décompte financier final avec les détails pour les différents postes
  - Décompte de l'architecte (Atelier O Sàrl)
  - Différence entre honoraires et assainissement facture 30.09.2018 de CHF 9'576.-
  - Il s'agit de la facture des honoraires pour étude préalable qui figurait dans le crédit général d'études.
  - Décompte boursière CHF 551'527.25 TTC
  - Décompte bureau d'architecte CHF 518'214.90 TTC
  - Observation : la facture no 8803-438 de la société Torny Maintenance d'un montant de CHF 8'372.60 pour les stores de Prazqueron a été imputée sur le Préavis n° 19/2018 alors que, conformément au mémo établi le 18.01.2018 par M. Cand, celle-ci devait être imputée sur le Préavis Municipal n° 13/2017. La CG est étonnée que l'on prélève un montant sur le Préavis n° 19/2018 pour financer des travaux du Préavis n° 13/2017 alors qu'un montant de CHF 49'000.- pour les divers et imprévus est disponible.
- Le ou les protocoles de réception des travaux
  - Pas de protocole particulier.
  - Réception de l'ouvrage selon les normes SIA 118.
- Les bulletins de recyclage des anciennes façades en Eternit
  - L'attestation a été transmise par contre à ce jour il n'est pas fait mention du nom et du type de décharge.
- La CG souhaite obtenir l'attestation complète d'évacuation des matériaux, afin de vérifier que les normes environnementales ont bien été respectées.
  - Seul le document déjà transmis est considéré comme valable.

La CG désire savoir si :

- Des entreprises assurent des travaux de maintenance et de réparation ?
  - o Aucun problème de garantie n'a été constaté jusqu'à présent.
  - o Les petits travaux de réparation ont été effectués par le personnel communal.
- Un contrôle régulier des installations et du bâtiment est-il effectué, si oui à quelle fréquence ?
  - o Le concierge assure le suivi et l'entretien des infrastructures avec l'aide du collège des maîtresses et la direction.
- Un contrôle des travaux est-il prévu avant la fin des garanties de chantier ?
  - o Oui, M. Cand assure le suivi des garanties avec l'architecte.
  - o Les derniers travaux de peinture ont été terminés le 31.12.2019
- La demande de subvention pour les façades (environ CHF 35'000.-) a été effectuée, respectivement obtenue auprès de l'Etat ?
  - o Une subvention de CHF 36'400.- a été reçue, elle figure dans un compte de recettes sous 661000/511.2018.19. Une copie de la pièce comptable a été remise à la CG.
- Des économies ont-elles été réalisées grâce à la nouvelle enveloppe (isolation) et au remplacement de la chaudière (estimées à CHF 4'000.- dans le préavis) ?
  - o A ce jour il n'est pas possible d'estimer les économies car la fin des travaux se sont terminés en décembre 2019.
- Un contrat d'entretien a-t-il été conclu pour la nouvelle chaudière et le cas échéant avec quelle société ?
  - o Oui la maison Tobler assure l'entretien de la chaudière et du brûleur.
- Le problème d'inondation dans le local de la chaufferie a-t-il été résolu ?
  - o Oui, le problème a été résolu.
- L'entretien des sols a-t-il été amélioré, suite aux travaux, si oui quel gain de temps, si non pourquoi ?
  - o Les moquettes ont été choisies par les membres du corps enseignant et sont faciles d'entretien.
- La réalisation des travaux touchant à la structure du bâtiment s'est-elle déroulée sans imprévu ?
  - o Aucun imprévu n'a été constaté lors de la rénovation du collège.
- Des travaux sont-ils prévus au niveau de la tuyauterie du bâtiment (problème de corrosion par électrolyse) pour les 10 prochaines années ?
  - o Non, toute la tuyauterie a été assainie durant les travaux. Tout le cuivre a été remplacé par de l'acier inox.
  - o Les conduites des eaux usées ont été curées par l'entreprise Liaudet Pial.
- Est-il possible d'effectuer une visite du bâtiment, afin de constater les travaux réalisés ?
  - o Une visite a été fixée le mercredi 04.03.2020 à 17:00 avec l'architecte M. Lyon et M. Cand du bureau technique.

## **[A2] Liste des questions réponses relatives au rapport de Gestion de la Municipalité**

### **Organigramme de la commune :**

Observation : La « police des constructions » est mentionnée chez M. Luigi Mancini et M. Denis Favre → Elle fait partie du dicastère de M. Denis Favre ; cela sera corrigé dans la version définitive du rapport de Gestion.

Question : Annuellement, combien d'heures nos Municipaux consacrent-ils à leur fonction ? Est-ce que le pourcentage annoncé dans leur cahier des charges est suffisant ? Le cas échéant faudrait-il modifier le taux d'engagement ?

Réponse : M. le Syndic rappelle que les rétributions ont été déterminées, pour la législature 2016 – 2021, lors de l'adoption du Préavis n° 62/2015. Le temps hebdomadaire de travail est de 14 heures pour les Municipaux et de 17 heures pour le Syndic. Il a été augmenté d'une heure par rapport à la précédente législature. Les Municipaux s'accordent pour dire qu'il est difficile pour l'ancienne Municipalité de traiter ce point. M. le Syndic et les Municipaux estiment que la rémunération est correcte. Pour ce qui est de la charge de travail / des heures cela est difficile à estimer. Plusieurs Municipaux ont dit avoir marqué leurs heures au début de leur mandat puis abandonné. La charge de travail est cyclique, elle dépend des dicastères, des dossiers / préavis et le temps de travail est morcelé dans la journée. Les Municipaux assurent également la suppléance en cas d'absence (p. ex. arrêt maladie) des chefs de service.

### **Synthèse de chaque dicastère**

#### **Chapitre I**

Dicastère de Monsieur le Syndic Daniel Crot

#### **Administration générale, Ressources Humaines et Finances**

### **1. Introduction**

#### **1.1 Règlement du personnel communal**

Question : Comment a été perçu le nouveau règlement par les employés communaux ?

Réponse : Il a bien été accueilli. M. le Syndic remet à la CG une copie de la présentation effectuée lors de la séance du personnel du 21 mai 2019.

Question : Est-ce qu'il y a eu des revendications de la part des employés ? Combien et de quelle nature ?

Réponse : Plusieurs revendications ont été formulées :

Article 2 : Exclusion, notamment par rapport au personnel rémunéré à l'heure. La Municipalité a refusé la suppression de cet article.

Article 3 : Durée normale du travail : La Municipalité a décidé d'accorder un jour de congé supplémentaire (le vendredi de l'Ascension), afin de ne pas de ne pas diminuer les heures hebdomadaire.

Article 23 : Dates des vacances. « *Durant les périodes d'intense activité, la Commune se réserve la possibilité de limiter le choix de dates, respectivement la durée des périodes de vacances.* » La Municipalité a refusé la suppression de cet alinéa.

Article 36 : Salaire en cas de maladie : La Municipalité voulait réduire à 90 jours le versement du 100% salaire usuel. La Municipalité a accepté de maintenir le versement durant 180 jours.

## 2. Administration générale, Ressources Humaines et Finances

### 2.1.1 Séance de Municipalité

Question : Pouvez-vous nous exposer plus en détail en quoi le nouveau système de la Gestion Electronique des Documents (GED) vous a permis d'être plus efficient (traitement d'environ 200 points en moins) ?

Réponse : La Municipalité nous indique qu'avant l'introduction de la GED, tout le courrier était transmis en séance de Municipalité. Cette dernière en prenait connaissance avant de le transmettre pour étude au service concerné. Une fois le dossier traité, ce dernier était porté en séance de Municipalité pour décision.

Depuis la mise en œuvre de la GED, tous les documents sont scannés et introduits dans cette dernière. Les chefs de service traitent les dossiers et les transmettent si nécessaire à la Municipalité pour prise de décision. De plus, ce système permet à toute la Municipalité d'avoir accès en tout temps à tous les dossiers.

### 2.1.3 Demande de bourgeoisie

Question : Est-ce que les 5 demandes ont été accordées ?

Réponse : Oui elles ont été accordées.

### 2.1.5 Réunions

Question : De quels avantages bénéficient les personnes qui séjournent dans notre Commune jusqu'à 15 jours et qui s'acquittent de la taxe de séjour ?

Réponse : Les personnes bénéficient des transports gratuits ainsi que des réductions dans certains musées.

Question : Quels ont été les sujets principaux traités en 2019 lors des séances du Conseil d'Administration du LEB ?

Comment les intérêts de la Commune sont-ils défendus?

Réponse : Les principaux sujets ont été : le tunnel de l'avenue d'Echallens, l'achat des nouvelles rames et la cadence 15 minutes jusqu'à Echallens. Ce dernier point a souffert d'une mauvaise planification : les nouvelles rames n'étaient pas à disposition, les installations de sécurité pas en place, les conducteurs et les agents d'exploitation pas suffisamment nombreux.

Actuellement les intérêts de la Commune sont défendus par un membre de la Municipalité qui siège au CA (mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2022). Il est intéressant de souligner que ce siège n'est pas fixe puisqu'il est partagé entre les communes de Cheseaux / Etagnières / Jouxens / Romanel. Les communes s'entendent entre elles pour occuper ce siège en fonction des projets.

### 2.1.7 Nonagénaires

Question : Y-a-t-il un ou des centenaire(s) à Romanel ?

Réponse : Il n'y en a plus, la dernière centenaire est décédée le 9 août 2019 (elle avait fêté son centenaire le 28 mai 2018).



### **2.2.1 Personnel communal, cours, journées d'études, séminaires**

Question : Est-ce que les apprenti-e-s qui ont terminé leur formation en 2019 étaient contents de leur cursus ?

Réponse : Oui les apprenti-e-s étaient satisfaits de leur formation. La Commune n'a pas de poste à leur proposer à la fin de l'apprentissage.

Question : Si elle en avait la possibilité, après une expérience professionnelle autre, est-ce que la Commune serait prête à les réengager ?

Réponse : Oui, lors de la mise au concours du poste, les dossiers de candidature des anciens apprentis sont étudiés avec bienveillance, au même titre que les autres candidats. A noter que Mme M. Hilpert et M. V. Kern sont des anciens apprentis.

Question : Est-ce que tous les collaborateurs sont formés au niveau de base BLS-AED ? Pourquoi seule une partie des collaborateurs ont renouvelé leur attestation ? Est-ce que tous les collaborateurs sont obligés de suivre cette formation ? Sinon pourquoi ?

Réponse : Oui tous les collaborateurs sont formés pour le cours de base, 95% sont très satisfaits. Ils ont la possibilité de le faire chaque année mais l'obligation de le faire tous les 2 ans.

### **2.3 Finances**

Question : Que se passe-t-il avec les cartes journalières CFF non vendues ?

Réponse : La Commune finance 2 x 365 cartes journalières pour un total annuel de CHF 28'000.-. Les cartes journalières non vendues sont « perdues ».

Remarque : La CG pense que les finances communales ne se rapportent pas uniquement à un état des lieux de la vente des cartes journalières CFF. Il serait souhaitable que ce point soit quelque peu développé afin de donner une vision sur l'état général des finances de la Commune.

## **Chapitre II**

Dicastère de Monsieur Denis Favre

**Urbanisme, infrastructures liées au développement durable, Police des constructions, Forêts et domaines, Informatique**

## **2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable**

### **2.3 Pôle économique Romanel-Nord – Lausanne – Vernand**

Question : A quel stade se trouve la mise en place du nouveau Pôle économique Romanel-Nord – Lausanne – Vernand ?

Réponse : Une première vision a été présentée aux propriétaires en janvier de cette année. Une proposition du groupe Orlati représentant les propriétaires et par le bureau CCHE, d'une vision différente de la zone a été présentée dernièrement elle n'a pas reçu du canton un accueil enthousiasme. Affaire à suivre en 2020.

### **2.6 Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)**

Question : Quel est le numéro de la parcelle, propriété de la ville de Lausanne, sise sur la Commune de Romanel dont il est question ?

Réponse : Il s'agit de la parcelle 222. Toute la parcelle ne sera pas utilisée, seul 3 ha sur les 9.5 ha seront aménagés.

Question : A quels coûts doit-on s'attendre pour la mise en œuvre du Barreau de la Saugue et du passage inférieur du LEB au Lussex ?

Réponse : Les dernières estimations sont de l'ordre de CHF 8'400'000.- pour Romanel, soit ~15 à 20% du montant total des travaux. L'objectif souhaité/visé est que cela soit réalisé lorsque Pré Jaquet sera terminé (2025).

### **2.7 Plan Partiel d'Affectation « Le Village »**

Question : Quelle est la projection du nombre d'habitants au PPA « Le Village » à fin 2022 ?

Réponse : La projection est de 300 à 350 habitants à fin 2022, à terme elle est estimée à 500 à 600 si tout est construit.

### **2.8 Plan de Quartier « Pré Jaquet »**

Question : Dans quels délais est-ce que le passage dénivelé du Brit sera réalisé ? Quels seront les coûts à charge de la Commune ?

Réponse : Normalement 2024-2025. L'estimation grossière du coût se situe entre 4 et 5 millions ; aucun projet n'ayant fait encore l'objet d'une étude poussée. Les travaux s'effectueront en coordination avec le LEB.

Question : Est-ce qu'il est prévu l'ouverture d'une UAPE dans le quartier Pré Jaquet ? Quel est le nombre d'enfants projetés dans ce nouveau quartier ?

Réponse : Le nombre estimé d'habitants est de 400 à 450, aucune UAPE n'est prévue dans ce quartier. En principe, les UAPE sont placées au plus près des écoles.

## **3. Police des constructions**

### **3.1 Permis de construire délivré en 2019**

Question : Y-a-t-il eu des dénonciations sur le territoire communale concernant les constructions ?

Réponse : Aucune dénonciation à relever, ceci notamment grâce à l'anticipation et aux discussions avec les propriétaires.

### **3.4 Bureau Technique**

Question : Le chef de service est-il atteignable lorsqu'il ne travaille pas pour la Commune de Romanel ?

Réponse : Oui, ce dernier a un téléphone portable fourni par la Commune.

## **4. Forêts et domaines**

### **4.1 Les jardins familiaux**

Question : La CG demande si la Commune prévoit d'augmenter le nombre de jardins ?

Réponse : Non, car pour le moment la liste d'attente ne comporte qu'une dizaine de personnes. Il est à noter que les jardins familiaux sont aménagés sur des parcelles privées.

## **Chapitre III**

Dicastère de Monsieur Luigi Mancini

**Services industriels, Service des bâtiments, SDIS et Protection civile, Sociétés locales**

### **2. Services Industriels**

#### **2.1.1 Alimentation en électricité**

Question : Est-il possible de présenter le schéma du réseau MT de Romanel ?

Réponse : Le schéma a été remis en séance à la CG et figure en annexe [A3].

Question : Si la sous-station Boxer venait à déclencher, serait-il possible de réalimenter tout le village depuis la sous-station Es-Vuaz ?

Réponse : Oui, tout le réseau est bouclé.

#### **2.1.3 Travaux spécifiques**

Question : La CG note que plusieurs coupures ont été planifiées. Combien de pannes liées à des déclenchements intempestifs sont à considérer ?

Réponse : Les coupures planifiées sont en rapport avec l'installation du quartier de Pré Jaquet et du ch. de Cousson. Il n'y a eu aucun déclenchement intempestif.

#### **2.1.4 Travaux d'entretien**

Question : Comment les travaux d'entretien sont-ils déterminés ?

Réponse : Un contrôle visuel est établi chaque année par notre chef de service. Sinon la procédure de contrôle périodique est établie selon l'OIBT.

#### **2.1.6 Etudes en cours**

Question : Est-ce qu'une économie substantielle aurait été possible si les demandes d'installation des 2 nouvelles cabines (Préavis n° 32/2019 et n° 34/2019) avaient fait l'objet d'un seul préavis ?

Réponse : Oui, mais maximum 10% sans les divers et imprévus (soit environ CHF 15'000.- à 18'000.-)

#### **2.1.7 Contrôle des installations électriques intérieures**

Question : Quel est le résultat du contrôle périodique des installations au collège du Rosset ?

Réponse : Un rapport a été établi par EFFITEC SA et les différentes retouches ont été exécutées par notre mandataire.

#### **2.1.8 Bureau mandataire**

Question : Est-ce que l'entreprise Betelec SA est mise en concurrence, sachant que tous les plans communaux sont à disposition ? Si non, pourquoi ?

Réponse : Oui, par appel d'offre valable pour 5 ans. Il est à noter que le contrat qui nous lie avec Betelec arrive échéance à la fin de cette année.

### 2.1.9 Service de piquet

Question : Quel est le coût du service de piquet pour la Commune ?

Réponse : Aucun montant ne nous est facturé pour cette prestation. En effet, le service de piquet est compris dans les prestations de Romande Energie Commerce (REC SA).

## 3. Service des bâtiments

### 3.2 Infrastructures scolaires

Question : Dans quels délais ce préavis sera-t-il présenté au CC ? A quel horizon le collège sera construit ?

Réponse : Les travaux devraient débuter en 2022-2023 pour une mise à disposition en 2024-2025. Les statuts de l'ASIGOS actuels couvrent le secondaire (9-10-11S) ; une modification des statuts pour couvrir l'ensemble de la scolarité est en cours (1P-11S). La présentation sera effectuée à fin 2020 au conseil intercommunal et ensuite devra être validé par chaque conseil communal. Le concours d'architecture est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Cela sera une priorité pour la Municipalité de la prochaine législature.

### 3.3 Locations et utilisation des biens communaux

Question : Quel montant annuel paie le FC Romanel à la Commune pour l'utilisation de la buvette ? Remarque : il serait judicieux de mettre le site de location de la buvette du terrain de foot, dont le lien est donné sur le site internet de la Commune, en français.

Réponse : Une convention a été établie avec chacune des sociétés locales. Les tarifs sont sur le site de la Commune.

Le FC Romanel paie un forfait de CHF 750.- par année scolaire. Ceci comprend l'utilisation des terrains de football et de la buvette. Les frais d'états des lieux et de nettoyage des locaux sont à leur charge. M. Mancini indique que la détermination des tarifs est une prérogative de la Municipalité.

Question : Est-ce que les revenus des locations sont directement déduits des frais d'entretien des bâtiments auxquels ils se rapportent ?

Réponse : Non, les montants sont imputés dans 2 comptes différents.

## 5.3 Journal Romanel Info

Question : Quels sont les retours de la population suite à la diminution du nombre de parutions annuelles ? La CG observe une disparité de temps entre les différentes éditions.

Réponse : Excellent retour de la part des lecteurs ! Il y a eu un petit trou entre deux parutions suite au décès de Madame Laurence Donnet.

## Chapitre IV

Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin.

### Service des travaux, Assainissement, Police, Contrôle des Habitants

## 1. Introduction

### 1.1 Projet de remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou et protection de la zone du Marais

Question : Est-ce qu'il y a eu des oppositions ? Quelle est la planification des travaux ?

Réponse : Non il n'y a pas eu d'opposition. Une planification détaillée sera établie dès que le dossier sera revenu des services du Canton.

### **1.2 Pollution du ruisseau Le Lavaux**

Question : Quand est-il prévu de débiter les travaux ?

Réponse : Dès la mise à l'enquête terminée. La procédure de dépôt du dossier d'enquête est en cours de traitement auprès des services de l'Etat (M. Kazemi) qui nécessite un pré-examen du dossier.

### **1.3 Changement de transporteur pour l'évacuation des déchets ménagers et des valorisables**

Question : Qui sont les 4 soumissionnaires ?

Quels ont été les critères de d'évaluation et de pondération ?

Quel était la différence de prix entre les offres ?

Réponse : Voir tableau ci-dessous

Question : Qui a supporté les coûts du recours ?

Réponse : Chacune des parties a réglé ses frais d'avocat, les frais de la cause (CHF 2'000.-) ont été assumés par Delacuisine Service Voirie S.A. qui, au surplus, a versé une indemnité de CHF 3'000.- à notre Commune.

## **2. Service des Travaux**

### **2.1.2 Service de Neige**

Question : Qui est en charge de faire sortir le service de neige ?

Réponse : La personne en charge est celle qui est de piquet durant sa semaine. Un tournus est organisé entre 5 collaborateurs. Le Chef de service reste continuellement en appui pour tout changement de décision, si nécessaire.

Question : et d'après quels critères ?

Réponse :

1. L'état de la route et des trottoirs ainsi que l'évolution de l'état de ceux-ci. Ce facteur est déterminant pour garantir le plus de sécurité possible aux usagés.
2. Les températures
3. Les prévisions météorologiques (sur le moment et futures)
4. Les vents
5. L'heure

Question : Est-ce que les personnes concernées ont suivi une formation ?

Réponse : La base légale pour l'utilisation des fondants, leur quantité et la façon de les appliquer ressortent des normes VSS à appliquer.

La connaissance du territoire, de ses points froids, de ses points critiques, de ses points soumis au vent ne peut que s'apprendre avec de l'expérience et le partage des informations entre les collaborateurs du service affectées à cette tâche.

Chaque année le Chef de service participe, avec un collaborateur, à la séance de synergie neige avec le Canton, les Communes environnantes et les TL. Cette séance accueille entre autres un invité faisant une présentation dans le domaine et nous partageons nos expériences.

### 2.1.3 Parc de véhicules

Question : Quel est l'âge moyen du parc de véhicules de la Commune ?

Réponse : Le plus récent a 2 ans, les plus vieux 12 ans.

Question : Quels sont les coûts projetés ?

Réponse : Un renouvellement du véhicule Mazda (pick-up) est prévu en 2020.

### 2.2.2 Déchets dans la commune

Question : Où en est-on dans l'avancement du dossier des éco-points ?

Réponse : Un préavis devrait être soumis au Conseil Communal avant la fin de législature. La réflexion actuelle porte sur les aspects juridiques liés aux règles des marchés publics. Dans ce sens nous prenons contact avec quelques communes proches pour leur retour d'expérience. Les aspects techniques sont, quant à eux, évalués au gré des entretiens que nous avons avec les fournisseurs de conteneurs enterrés et les retours d'expériences des voiries environnantes.

Question : La mise en place de ces nouveaux points de collecte permettra-t-elle de diminuer le désordre constant ?

Réponse : Un endroit plus visible, plus esthétique, de contenance supérieure qui évitera le débordement devrait inciter le citoyen à plus de respect. Cependant aucune solution ne résoudra le manque de civisme de certaines personnes.

Question : Le personnel de la Voirie et de la Conciergerie (Prazqueron) sont régulièrement engagés pour la remise en état des espaces communaux, suite aux déchets sauvages abandonnés par des tiers. Est-ce que ce temps d'intervention est prévu dans le planning journalier ou retarde les travaux prévus ?

Réponse : En ce qui concerne le service des travaux, ceci fait partie de son cahier des charges, le gain de temps obtenu avec l'acquisition de nouvelles machines et de système plus performants nous permet, entre autres, d'utiliser le temps économisé, dans ce genre de tâches.

Question : Quel est le montant des amendes payées par les 49 fraudeurs identifiés ?

Réponse : environ CHF 5'000.- pour les 46 amendes. Selon notre boursière, nous n'arrivons pas à sortir le chiffre précis, le montant étant noyé dans le compte général des amendes.

Question : Y-a-t-il des récidives ?

Réponse : Oui il y a eu des récidives.

### 2.3.2 Centre sportif du Marais

Question : Où en est-on avec la mise en place de l'arrosage automatique ?

Réponse : Les travaux seront effectués en même temps que les travaux relatifs au Préavis municipal n° 22/2018 (Mesure PGEE n°4 : Secteur Les Marais – Etape 1). Cette synergie n'a pas d'impact financier direct sur les projets. Le principe est de profiter de la pause estivale du FC Romanel pour réaliser les deux préavis simultanément.



### 2.3.3 Le Lac des Buyá-tsa

Question : Quel est l'état de la structure du bassin ?

Réponse : L'état du bassin est bon.

Question : Est-il envisagé d'effectuer des travaux d'entretien ?

Réponse : L'entretien annuel standard porte sur le nettoyage du lac et de ses canalisations. Pas de travaux spécifiques prévus à court terme, sous réserve d'imprévus.

### 2.3.5 Terrain des Esserpys

Question : Pourquoi avoir mentionné le littering au terrain des Esserpys alors que d'autres endroits de la Commune sont autant souillés ?

Réponse : Le parc des Esserpys est plus sujet à ce problème que celui de Prazquéron, par exemple. En ce qui concerne le reste de la Commune, des photos et un commentaire plus général se trouvent en page 27 du rapport.

Question : La contenance des poubelles est-elle vraiment de 220 litres ?

Réponse : Le corps de la poubelle est de 200 litres et le chapeau augmente sa capacité à 220 litres.

Question : L'aménagement d'une fontaine à eau ou la remise en état de la fontaine existante est-il prévu sur ce terrain de sport ?

Réponse : Rien n'est prévu pour le moment, la fontaine n'est plus en fonction depuis plus de 10 ans car les frais pour une remise en état étaient élevés pour une utilisation quasi nulle et surtout mauvaise. En effet, cette fontaine était constamment remplie de gravier et de ce fait continuellement bouchée. Aucune demande ni besoin de la part des citoyens ne nous est parvenue depuis lors.

## 3. Assainissement

### 3.1 Traitement des eaux

Observation : Le volume d'eau épurée mentionné entre parenthèses doit être celui de 2018

Réponse : Effectivement la date était erronée.

## 4. Police

### 4.1 Amendes

Question : Quel est le nombre exact de fraudeurs à la taxe sur les déchets ? Page 30 : 46 fraudeurs et page 27 : 49 fraudeurs.

Réponse : Le nombre total de personnes identifiées et dénoncées est de 46. Le chiffre de la page 27 (49) comprend 3 cas supplémentaires qui n'ont pu aboutir faute d'identification de l'auteur (pas d'adresse connue, nom inconnu dans les différentes bases de données, etc...).

Observation: La CG s'étonne du peu d'infractions constatées pour les stationnements LAO, ceci représente en moyenne moins d'une infraction par jour. Il est à noter que ce point est sorti à plusieurs reprises lors des séances du Conseil Communal.

Remarques : ajouter les définitions des abréviations LAO et RLVCR en annexe dans la définition des sigles à la fin du rapport de Gestion.

Réponse : Il y a, tout d'abord, lieu de rappeler que notre Commune est devenue, dans certains quartiers, une cité dortoir. Le stationnement illicite s'effectue principalement en dehors des heures de présences de l'ASP sur le territoire communal. Dans le courant de la journée, les zones des Esserpys ou de Caudoz, par exemple, restent désertées. Les véhicules restants sont, soit munis d'autorisations de stationnement, soit correctement stationnés avec le disque de stationnement à l'heure. Pour terminer, le contrôle ne peut être effectué quotidiennement mais de manière sporadique, selon les priorités du moment.

En ce qui concerne le nombre total d'amendes, votre calcul ne tient pas compte des périodes de vacances, week-ends, fériés et autres où aucun contrôle n'est effectué.

LAO : Loi sur les Amendes d'ordre.

RLVCR: Règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière.

Question : Y-a-t-il un contrôle systématique des routes avec riverains autorisés ? Exploitations agricoles ?

Réponse : Des contrôles ciblés sont effectués soit par l'ASP soit par la Gendarmerie. Actuellement, 3 points de contrôles sont fréquemment surveillés (chemin des Vernes, du Marais et descente de la Saugé). Il s'agit d'axes interdits à la circulation motorisée dans un sens ou d'interdiction générale de circuler. Les chemins « Riverains autorisés » sont très contraignants à contrôler ou dénoncer par le fait que chacun peut déclarer devoir se rendre chez un « riverain », pour lui rendre visite, y faire ou prendre une livraison, etc... Ce terme reste très flou dans son application.

#### **4.2.3 Radar pédagogique**

Question : Combien de jours a été utilisé le radar pédagogique durant l'année 2019 ? Où a-t-il été installé ?

Réponse : Pour 2019, le radar pédagogique n'a pu être installé que 5 fois. L'installation se fait sur une durée d'une semaine environ. Les lieux de poses ont été le chemin de la Judée, le quartier des Golliettes, le chemin de l'Orio et le chemin des Terreaux. Il n'a pu être utilisé plus souvent car le radar est tombé en panne à 2 occasions. Une 1ère fois, il a fallu changer le logiciel qui ne collectait plus les données et une seconde fois pour des problèmes de batteries. Précisons que ce matériel est en fonction depuis août 2015 et commence à dater.

#### **4.3 Inhumations, cimetière**

Question : Pourquoi une nouvelle désaffectation du cimetière sera effectuée alors qu'il semble rester suffisamment de place ?

Réponse : La désaffectation s'effectue en conformité avec les règlements communal et cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF), notamment sur la base des durées d'utilisation, à savoir 30 ans. Il appartient également à la Municipalité d'assurer l'entretien du cimetière. Plusieurs tombes datant de 30-40 ans sont actuellement à l'abandon. Aucune succession encore vivante pour l'entretien, notamment.

Le fait de dire qu'il reste suffisamment de places est incorrect. La zone réservée aux enfants n'a plus que 2 /3 places. Nous entamons la dernière ligne des tombes cinéraires (environ 4/5 places). La zone des tombes à la ligne n'a pas beaucoup plus d'espace disponible... La désaffectation est

devenue plus que nécessaire d'autant plus en cette période spéciale de COVID-19. En complément, M. Botré a indiqué que la durée de pause du terrain après désaffectation dépend de la profondeur de la creuse. Dans le cadre de la prochaine désaffectation, la pause sera ainsi de 2 à 3 mois.

#### **4.8 Collaboration intercommunale**

Question : Pourquoi l'assistant de police effectue des contrôles à Sullens à raison de 4h par semaine (environ 10% mensuel) en sachant qu'à Romanel le nombre de déprédations persiste? Qui prend en charge les frais de l'assistant de police ?

Réponse : Précisons d'emblée que ce service n'a pas encore débuté. La « contractualisation » entre les 2 Municipalités est effective au 1er janvier 2020 par contre vu que les demandes de légalisation ne sont pas encore validées (les demandes de légalisations de signalisations viennent juste de paraître dans la Feuille des Avis officiels), le service n'a pas encore débuté. Dans le meilleur des cas, il pourrait commencer à la fin de l'été.

Les déprédations ne seront assurément pas en diminution par le fait de la présence de l'ASP sur le territoire communal. Ce type de délits se fait généralement de nuit, en dehors de toute présence policière. Les auteurs sont en général identifiés au moyen de la vidéosurveillance.

### **Chapitre V**

Dicastère de Madame Claudia Perrin

**Instruction publique, Affaires sociales, Affaires culturelles, Jeunesse, Sécurité sociale**

#### **1. Introduction**

##### **1.3 Déménagement du Service de l'Enfance et ouverture d'un APEMS**

Remarque : La CG est contente de constater que la commune a comblé son retard concernant l'accueil parascolaire.

Réponse : La Commune n'a pas véritablement comblé son retard. Le taux de couverture de notre offre d'accueil parascolaire s'élève aujourd'hui à 19% environ alors que l'objectif visé à moyen terme est de 40%. Il n'existe pas d'exigences légales, s'agissant surtout d'une volonté politique cantonale. Le calcul du pourcentage se rapporte au nombre d'enfants domiciliés (donc scolarisés) à Romanel âgés de 4 et 11 ans par rapport au nombre de places offertes.

#### **2. Instruction publique**

#### **3. Affaires sociales**

##### **3.1.2 UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Explorateurs »**

Question : Est-ce que l'observation suivante est correcte : il y a 58 enfants sur les 74 des classes 1P/2P qui fréquentent l'UAPE

Réponse : Non, pas exactement ; l'UAPE « Les Explorateurs » a été créée et ouverte en août 2018, avec une capacité de 24 places. D'août 2018 à fin juillet 2019, cette structure accueillait les élèves de 1-4P alors que ceux de 5-6P étaient dirigés vers d'autres solutions d'accueil (réfectoire/AMF).

Dès août 2019, lorsque s'est ouverte l'APEMS « Les Aventuriers », d'une capacité d'accueil de 15 places, les enfants ont été « répartis » de manière à

offrir de préférence et dans la mesure du possible une place à l'UAPE pour les petits (1-2P) et à l'APEMS pour les plus grands (3-6P).

En regard des différents « glissements » qui ont eu lieu entre l'UAPE et l'APEMS en cours d'année 2019 (1-4P ou 1-2P pour l'UAPE selon le moment de l'année 2019), le chiffre de 58 enfants accueillis à l'UAPE « Les Explorateurs » ne peut être basé sur le quotient de 74 élèves 1-2P.

Nous pouvons cependant observer que sur un total de 209 élèves 1P-6P scolarisés à Romanel-sur-Lausanne, 85 fréquentaient une structure parascolaire en 2019, soit 58 à l'UAPE et 27 à l'APEMS.

#### **3.1.4 Réfectoire ROMIDI**

Remarque : La CG observe une fréquentation de 20 enfants en moyenne sur 32 élèves, ce qui représente un taux de plus de 60%.

Question : Quel est le coût moyen de chaque repas ?

Réponse : Le coût d'un repas confectionné et livré par Croq Midi s'élève à CHF 8. --. Le prix journalier de l'accueil de midi facturé aux parents s'élève à CHF 15. -- (CHF 8. – pour le repas et CHF 7. -- de prise en charge).

#### **3.1.5 Service des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)**

Question : La CG souhaiterait savoir s'il y a toujours une forte demande pour l'accueil en milieu familial ?

Réponse : Dans la mesure du possible, les parents souhaitent un accueil dans les structures APEMS pour leurs enfants.

Question : Sur les 43 enfants en attente d'un placement, combien y en a-t-il à Romanel ? Que faudrait-il faire pour pouvoir les accueillir ? Seraient-ils ouverts à d'autres types d'accueil (garderie, UAPE, APEMS) ?

Réponse : La demande de placement en milieu familial a plutôt tendance à s'affaiblir. Nous observons de plus en plus régulièrement que les parents ne s'orientent sur une solution AMF que si aucune place ne peut être proposée dans les structures d'accueils collectifs de type Garderie, UAPE ou APEMS.

Sur les 43 enfants en attente de placement à fin 2019, entre 7 et 10 sont de petits romanellois, essentiellement des bébés. Ceci s'explique notamment par le fait que notre Commune ne bénéficie d'aucune crèche pouvant accueillir des enfants dès 3 mois.

### **4. Affaires culturelles**

### **5. Jeunesse**

#### **5.2 Parlement des Jeunes Buyá Tsa (PJBT)**

Question : Le parlement des Jeunes Buyá Tsa existe-t-il toujours ou est-il toujours en activité ? Le cas échéant combien sont-ils ? Quelle est la liste des membres du comité ?

Réponse : Le parlement actuel « dort ». Il n'y a plus de membre annoncé.

Question : Quel est le budget annuel alloué au PJBT ?

Réponse : Le Parlement des Jeunes Buyá Tsa n'est actuellement plus en activité. Ses derniers membres ont quitté leurs fonctions pour diverses raisons (études, déménagement, séjours à l'étranger et autres).

Le budget annuel alloué s'élève à CHF 3'000.--.

A consulter en cas d'intérêt :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/vie\\_privée/jeunesse/fichiers\\_pdf/les-conseils-des-jeunes.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privée/jeunesse/fichiers_pdf/les-conseils-des-jeunes.pdf))

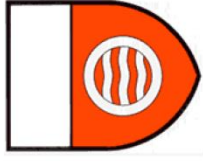
## **6. Sécurité sociale**

### **6.1.1 Ludothèque « Le Sac à malices »**

Question : Quel est le nombre de familles inscrites à la ludothèque ?

Réponse : Le nombre de familles inscrites est resté constant, à fin 2019 il y en avait environ 40. Durant l'année 2019 il y a eu autant d'arrivées que de départs soit une dizaine environ.

[A3] Schéma du réseau électrique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne



# Le réseau électrique chiffré



**3'300** habitants

**7.4** km câbles MT\*\*\*

**26** km câbles BT\*\*\*

**1'859**  
consommateurs/  
compteurs\*\*\*

**11** stations

**19** armoires BT

**2** départs MT

**13.7** GWh/an\*

**11.3** kV

**3.3** MVA\*\*

Puissance maximale

\* Consommation 2017  
\*\* Pmax estimée à partir des consommations ¼ h de 2017  
\*\*\* Données au 31.12.2017



[A4] Changement de transporteur pour l'évacuation des déchets ménagers et des valorisables / tableau d'évaluation des soumissionnaires

MHI+BJA Annexe V2

OBJET / PROJET : collecte des ordures  
 TYPE DE MARCHÉ : mandat  
 SOUMISE / NON SOUMISE AUX TRAITEMENTS INTERNATIONAUX : non soumise  
 ETAPE D'EVALUATION : adjudication

Critères (idem publication et dossiers)		Poids
1	prix	40 %
2	référence du soumissionnaire	20 %
3	organisation du soumissionnaire	20 %
4	qualité du parc véhicule	20 %
5		%
Total :		100%

Candidat n°	Nom du candidat (idem dossier)	Montant de l'offre après vérification (TTC)	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Critère 4		Critère 5		TOTAL DES POINTS	CLASSEMENT		
			Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère				
1	OPEO S.A.	SFr. 129 375.00	4.35	40	5.00	20	100.00	5.00	20	4.00	20	100.00	4.00	20	80.00	1
2	Transvoirie S.A.	SFr. 144 619.60	3.48	40	4.00	20	80.00	4.00	20	5.00	20	100.00	5.00	20	100.00	4
3	Delacuisine Service Voirie S.A.	SFr. 120 733.00	5.00	40	5.00	20	100.00	4.00	20	4.00	20	80.00	3.00	20	60.00	2
4	Retripa Crissier S.A.	SFr. 127 366.00	4.49	40	5.00	20	100.00	5.00	20	2.00	20	40.00	2.00	20	40.00	3
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																

ENTITE PUBLIQUE : Commune de Romanel-sur-Lausanne